



FNEE CGT

Fédération Nationale
des personnels

*des ministères de l'Écologie,
de la Cohésion des Territoires, de la Mer,
des Transports et du Logement*



263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : <https://equipementcgt.fr>

Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM)

Réunion du 1^{er} juin 2023

Déclaration CGT sur le point n°2 : Volet routier de la Loi 3DS

Messieurs les ministres,
Monsieur le secrétaire général,
Monsieur le DRH,
Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration,
Chers-e-s camarades

La CGT ne peut pas commencer sa déclaration sans tenir compte de ce qui s'est passé la semaine dernière : un de nos collègues, agent de la DIRA a perdu la vie alors qu'il exerçait ses missions de Service Public en apportant assistance à un poids-lourd en panne. Il s'est fait percuter par une automobiliste au moment où il était en train d'enlever un balisage de protection afin de rendre la voie neutralisée aux usagers. Depuis 2020, c'est le 6^{ème} accident mortel que nos catégories subissent et non le 5^{ème} comme l'annonce le Ministre Délégué aux Transports, Clément BEAUNE.

Nous ne pouvons accepter cette situation quand le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires reste passif et se retranche derrière le comportement des usagers. Car le Ministère est forcément responsable de la dégradation de nos conditions de travail en supprimant des emplois dans les 11 DIR. En adaptant les mesures de sécurité en fonction de la baisse des moyens, forcément il ne peut y avoir que des drames ! Les Ministres sont donc responsables, vous, Monsieur le Secrétaire Général, vous, Monsieur le DRH, tout comme vous, Monsieur Thierry COQUIL (DGITM), Madame Sandrine CHINZI (Directrice de la DMR), Monsieur Jean-Renaud GELY (Directeur Adjoint de la DMR) et tous les directeurs des 11 DIR qui mettent en œuvre cette politique dévastatrice pour les personnels d'exploitation, personnels qui exercent leurs missions toute l'année, tous les jours, à n'importe qu'elle heure et par tous temps.

La CGT ne se contentera pas des rapports que vous avez commandés sur les principes d'interventions sur chaussées en Europe et du cabinet LOMBARDI. Nous vous demandons à nouveau une Formation Spécialisée exceptionnelle suite à cet accident mortel. C'est bien cette instance qui pourra décider des mesures immédiates à mettre en place et ce, afin d'éviter un autre accident mortel de ce type. C'est le rôle des organisations syndicales représentatives au sein de ce Ministère.

La loi 3DS votée en force et publiée au journal officiel depuis février 2022 montre que vous avez contre vous, les politiques, les personnels et les organisations syndicales. Depuis le début des discussions sur cette loi jusqu'à son application forcée, notre avis n'a pas changé, c'est toujours non ! Nous vous le redisons : la question des conditions de travail doit être un des sujets majeurs afin que les agents travaillent dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité. Elle ne doit pas être éludée, vous devez compléter le document envoyé pour la réunion de vendredi dernier (ndlr 26 mai 2023).

Le retrait de la Métropole de Toulouse et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (CD 13) vous a obligé à revoir votre position en abandonnant les projets de fusions DIRMC / DIRSO et DIRCE / DIRMED. Après cette décision, nous continuons à vous dire que les dispositions de cette Loi 3DS sont néfastes. Une autre politique sur les réseaux et infrastructures, financée par l'impôt et en gestion par les services

déconcentrés de l'État serait la meilleure option. En effet, les collectivités n'ont plus les moyens d'entretenir les réseaux et infrastructures car l'État réduit drastiquement leurs moyens budgétaires. C'est pour ces raisons que la CGT appelle toutes les collectivités à refuser les transferts et l'expérimentation de 8 ans afin que les citoyens n'en subissent pas les conséquences.

Sur le devenir des 11 DIR, nous restons dans le flou même après vous avoir demandé des explications sur ce sujet. Car ce ne sont ni des mutualisations entre les DIR-DGITM-DMR avec les DREAL, ni des modes de fonctionnement retravaillés, qui garantiront la pérennité de ces directions. Sans moyens très importants pour l'emploi, les matériels et sans budgets conséquents, une véritable vision de la politique routière pour toute la population, dans le cadre de l'intérêt général, ne peut se concevoir sérieusement.

Les conséquences de vos choix, que vont subir une nouvelle fois les personnels, sont inacceptables. Les moyens financiers prévus sont insuffisant pour maintenir la rémunération des agents concernés par la réforme. Malgré le fiasco du transfert à la CEA (rémunération des agents non garantie contrairement à ce que le Ministère avait annoncé), vous renouvez la procédure sans vergogne ! Nous vous rappelons que l'inflation et le tassement des grilles indiciaires met déjà ces personnels dans une situation très critique. Nous soulignons l'absence de revalorisation salariale digne de ce nom pour un meilleur pouvoir d'achat ; « sans revalorisation digne de ce nom », c'est-à-dire sans revalorisation de la valeur du point d'indice au niveau de l'inflation, car en-dessous c'est du saupoudrage. Nous revendiquons l'abandon de la grille C1 et la mise en place rapide de la grille C3+ pour un véritable déroulement de carrière. C'est une mesure indispensable pour les personnels de nos catégories ainsi que pour la catégorie B, pour ne pas se retrouver dans une situation catastrophique.

Pour la CGT, les mesures de maintien de rémunération présentées n'en sont pas. Pourquoi ? Parce que ce sont les heures supplémentaires et les astreintes qui font le salaire de ces personnels. Or ni le « service fait » ni l'inflation n'étant pris en compte, les agents verront forcément leur salaire baisser.

Nous vous le redisons, la CGT est contre cette réforme et votera contre vos 3 projets de textes.

Merci de votre écoute.